



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28</p> <p>Date de la convocation : Le 10 septembre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 6 novembre 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h00), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Christian PERRIER, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentées : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD et M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
---	--

Délibération n°20

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Acquisition de terrains appartenant aux Consorts TRANCHANT au lieu-dit « les Corrües Derrière »

Les consorts TRANCHANT ont fait part à la Commune de leur souhait de se dessaisir de leur propriété cadastrée section D n° 2254 (1029 m²) – D n° 2252 (1342 m²) – D n° 2250 (1536 m²) – D n° 958 (2520 m²) située au lieu-dit « les Corrües Derrière », en zone 1AUb du Plan Local d'Urbanisme et d'une surface totale de 6427 m².

Le service des évaluations domaniales a fait part, pour ces terrains, d'une valeur de 260 000 € prenant en compte la nécessité de réaliser d'importants travaux de viabilisation des terrains préalablement à leur urbanisation.

Toutefois, ces terrains sont situés en entrée de ville, à proximité des bassins de vie de la commune tels que les Corrües et les Fontaines, dans le secteur dit « Ilôt Reydet » qui apparaît pour la Commune comme un secteur stratégique de développement avec pour objectif le renforcement de la dynamique économique locale portant sur une mixité de l'occupation du site avec la création de logements dans un esprit de restructuration et valorisation qualitatives de l'entrée Ouest de la Ville.

C'est sur la base de ce projet que la Commune d'Ugine s'est engagée depuis 2011 dans une politique d'acquisition foncière sur l'ensemble de ce secteur pour pouvoir disposer de la maîtrise foncière en vue de réaliser une opération d'aménagement adaptée et un renouvellement urbain structuré.

Aussi, il est aujourd'hui primordial pour la Commune de devenir propriétaire de ces terrains dont la non-acquisition pourrait porter préjudice à la mise en œuvre d'un projet d'ensemble d'aménagement structuré et cohérent d'intérêt général.

Aussi, et compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, la Commune émet un avis favorable à l'acquisition de cette propriété au prix de 615 000 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 25 pour et 3 abstentions (M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI) :

- **Autorise l'acquisition des biens précités aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240916-20240916_DE20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024
Publication : 20/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

